

## RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

### « Psychose – Ciné-concert x Vacances ULVF »

---

#### Article 1 – ORGANISATEUR

Le présent jeu-concours est organisé par **Vacances ULVF**, société à but non lucratif dont le siège est situé au **2 rue Jules Michelet – 42500 Le Chambon-Feugerolles**, représentée par son service Communication et Marketing, ci-après dénommée « l'Organisateur ».

Ce jeu-concours est réalisé en partenariat avec **l'Association Arts Culture Alsace**, organisatrice du ciné-concert *Psychose* à Strasbourg.

---

#### Article 2 – OBJET DU CONCOURS

Le jeu vise à promouvoir l'événement culturel *Psychose – Ciné-concert* ainsi que les villages Vacances ULVF, notamment **La Petite Pierre** et **Canopéa (Sainte-Marie-la-Mer)**.

---

#### Article 3 – DURÉE DU CONCOURS

Le jeu-concours est ouvert **du 25 octobre au 16 novembre 2025 inclus**.

Le **tirage au sort** aura lieu dans les **5 jours suivant l'événement**, soit au plus tard le **21 novembre 2025**.

---

#### Article 4 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine. Une seule participation par personne est autorisée.

Ne peuvent participer :

- Les collaborateurs et prestataires liés directement à Vacances ULVF ou Arts Culture Alsace,
  - Ainsi que leurs familles (même foyer fiscal).
-

## Article 5 – COMMENT PARTICIPER

La participation est **gratuite et sans obligation d'achat**.

Pour participer, le candidat doit :


1. **S'abonner** aux comptes Instagram [@vacances\\_ulvf](#) et [@artsculturealsace](#), et **liker** le post du jeu ;
2. **Remplir le formulaire en ligne** accessible via le lien suivant <https://www.vacances-ulvf.com/psychose-strasbourg-jeu-concours/> (diffusé sur les réseaux sociaux ou via un QR code sur place) ;
3. Optionnellement :
  - **Partager** le post du jeu en story en taguant [@vacances\\_ulvf](#) et [@artsculturealsace](#) → **double ses chances** ;
  - **Assister** à la soirée du ciné-concert *Psychose* le 16 novembre → **triple ses chances**.

Les participants peuvent s'inscrire soit via le formulaire en ligne, soit par interaction directe sur Instagram (abonnement et like du post du jeu). Une seule inscription sera prise en compte par personne, quel que soit le mode choisi.

Les participations incomplètes, erronées ou multiples ne seront pas prises en compte.

---

## Article 6 – DOTATION

 **1 semaine en location à Canopéa (Sainte-Marie-la-Mer) pour 2 personnes.**

*Valeur commerciale estimée : 350 € TTC.*

Conditions d'utilisation :

- Hébergement **seul** (hors transport, repas, options, assurances, taxe de séjour et prestations annexes).
- Valable **jusqu'au 31 décembre 2026**, sous réserve de disponibilités.
- **Hors vacances d'été (juillet/août)**.
- **Ouvert** pendant les **vacances de Pâques** et les **ponts de mai-juin**.
- **Non cessible, non échangeable, non remboursable**.
- Réservation obligatoire via le service Réservations ULVF, **au moins 30 jours avant l'arrivée** ; toute modification reste soumise aux disponibilités du site.

---

## Article 7 – DÉSIGNATION DU GAGNANT

Le tirage au sort sera effectué par l'équipe **Vacances ULVF** parmi l'ensemble des participations valides recueillies durant la période du jeu.

Les chances de chaque participant seront pondérées selon la mécanique suivante :

- **1 participation de base** : inscription via le **formulaire en ligne** ou action sur les réseaux (abonnement aux comptes **@vacances\_ulvf** et **@artsculturealsace** + like du post du jeu) ;
- **+1 participation** : partage du post en story avec identification des comptes **@vacances\_ulvf** et **@artsculturealsace** ;
- **+2 participations supplémentaires** : présence confirmée à la soirée du ciné-concert *Psychose* le **16 novembre 2025**.

Les participations supplémentaires sont attribuées automatiquement selon les critères déclarés et vérifiés par l'organisateur avant le tirage.

Un seul gagnant sera désigné à l'issue du tirage.

Le/la gagnant·e sera contacté·e par **email et/ou message Instagram** dans un délai maximum de **5 jours** après le tirage.

Sans réponse dans un délai de **7 jours**, le lot sera remis en jeu et un nouveau tirage sera effectué

---

## Article 8 – RESPONSABILITÉ

Vacances ULVF ne saurait être tenue responsable d'une interruption du jeu due à un cas de force majeure ou à un problème technique indépendant de sa volonté.

Aucune réclamation ne pourra être formulée en cas d'erreur d'adresse ou de coordonnées fournies par le participant.

---

## Article 9 – DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies sont destinées à Vacances ULVF pour la gestion du jeu et, si accord explicite, pour l'envoi de la newsletter ou de la brochure Vacances ULVF.

Conformément au RGPD et à la loi « Informatique et Libertés », chaque participant

dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant en écrivant à : Vacances ULVF – Service RGPD – 2 rue Jules Michelet – 42500 Le Chambon-Feugerolles.

---

### **Article 10 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Tout manquement aux règles entraînera l'annulation de la participation.

Le règlement complet est disponible sur simple demande à [info@vacances-ulvf.com](mailto:info@vacances-ulvf.com) ou consultable sur la page du jeu.

---

### **Article 11 – FRAUDE**

Toute tentative de fraude ou de manipulation entraînera l'exclusion immédiate du participant.

Vacances ULVF se réserve le droit d'annuler toute participation ne respectant pas le présent règlement.

---

### **Article 12 – LOI APPLICABLE**

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté relative à l'interprétation, l'exécution, de ce règlement sera réglée à l'amiable entre les parties. Si dans le mois qui suit, aucun accord n'est trouvé, le litige pourra être soumis aux Tribunaux compétents de Paris.

Fait au Chambon-Feugerolles, le 30 octobre 2025.  
Pour Vacances ULVF  
Le Service Communication & Marketing